

FAIRE DE SA **PASSION** UN MÉTIER !

? QU'EST-CE QUE LA TAXE ?

La taxe d'apprentissage est un impôt payé par les entreprises basées en France. Elle est prélevée par l'Urssaf ou la MSA afin d'être redistribuée pour soutenir les organismes de formation et financer les formations professionnelles et encourager les entreprises à embaucher des jeunes en apprentissage. Elle est versée en deux parts : au CQOP pour financer la formation par l'apprentissage et aux établissements choisis par les entreprises via la Caisse des dépôts.

**DONNEZ VOTRE TAXE À LA
DOJO ACADEMY**

N° SIRET : 78457392000024

⚙️ COMMENT VERSER LA TAXE ?

- 1 Demandez vos codes d'accès Net entreprises sur net-entreprises.fr
- 2 Connectez-vous sur le portail de la Caisse des dépôts - SOLTÉA - avec les codes d'accès communication sur [net-entreprises](http://net-entreprises.fr)
- 3 Choisissez vos établissements bénéficiaires
- 4 Répartissez le pourcentage de vos contributions à partir des numéros SIRET des organisations
- 5 Validez et enregistrez vos contributions avant le 21 octobre 2026
- 6 Informez les établissements qui recevront vos contributions directement

CAMPAGNE 2026

QUAND ?



Pour en savoir plus :



www.dojoacademy.fr/nous-soutenir

Merci de votre soutien.

Pour avoir toutes les informations, contactez :
Virginie AMATÉ
Directrice formation
virginie.amate@ffjudo.com | 01 40 52 16 05

www.dojoacademy.fr



**ENSEMBLE FORMONS
LES ÉDUCATEURS DE DEMAIN**

**MA TAXE
D'APPRENTISSAGE**

2026



**AFFECTEZ VOTRE TAXE
DÈS LE 26 MAI 2026
SUR SOLTÉA**



FRANCE JUDO DOJO ACADEMY

Avec la DOJO ACADEMY, la Fédération Française de Judo a mis en place une filière formations professionnelles en privilégiant l'apprentissage pour permettre à de jeunes judokas d'associer la passion de leur sport à un métier.

Grâce aux contributions que vous recevez, de nouveaux parcours sont ouverts. Nous modernisons nos équipements techniques et nos salles de cours tout en apportant de nouveaux services au bénéfice pour développer une vraie filière.

Avec votre aide, nous formons chaque année les professeurs de demain dont le rôle est essentiel pour animer, éduquer et transmettre dans nos clubs. Le sport est un véritable levier social, en soutenant l'école et la fédération vous aidez à améliorer et changer des vies. Merci à toutes et tous pour votre action qui participe à faire rayonner le sport à la juste place dans notre société.

Merci de votre soutien.

Stéphane Nomis

Président de la Fédération Française de Judo

NOS FORMATIONS INITIALES



CQP

Certificat de Qualification Professionnelle Moniteur d'Arts Martiaux

Le CQP « Moniteur d'arts martiaux » encadre tout public, hors temps scolaire contraint.



BPJEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

- Cursus Judo-jujitsu (présentiel)
- Cursus Judo-jujitsu (distanciel)
- Activités de la Forme (présentiel)

Diplôme d'état de niveau 4 qui permet d'être professeur de judo pouvant encadrer tout public dans tout lieu et toute structure ; mettre en œuvre des projets d'animations s'inscrivant dans le projet d'une structure ; conduire des séances et des cycles d'animation ou d'apprentissage en judo-jujitsu en mobilisant une technicité appropriée.



DEJEPS

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Diplôme d'état de niveau 5 qui permet d'être directeur pédagogique pouvant concevoir des projets d'actions, coordonner leur mise en œuvre et conduire des démarches de perfectionnement sportif en judo-jujitsu.



DESJEPS

Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

- Cursus Performance (présentiel)
- Cursus Directeur(trice) de structure

Diplôme d'état de niveau 6 qui permet d'être entraîneur haut niveau ou conseiller technique pouvant construire une stratégie d'organisation de secteur en judo jujitsu, en gérant les ressources humaines, financières et matérielles.

LA DOJO ACADEMY EN CHIFFRES :



200
étudiants
en 25/26



9
coursus de
formation



4
parcours en
distanciel



1
étudiant médaillé
aux Jeux de Paris 2024

Choisir de verser sa taxe à France Judo



DÉVELOPPER LE JUDO PARTOUT EN FRANCE

Soutenir France Judo, c'est contribuer au renfort de la couverture territoriale du judo français en formant de nouveaux professeurs susceptibles d'occuper des postes partout en France.



ACCOMPAGNER NOS CHAMPIONS DANS LEUR DOUBLE PARCOURS

La Dojo Academy accompagne les judokas d'exigences à tous ses sportifs de haut-niveau dans la réalisation de leur double projet de carrière professionnelle et sportive en proposant des cursus aménagés pour se former en parallèle de la préparation sportive.



AFFIRMER DES CONVICTIONS MORALES ET ÉTHIQUES

Le judo est une discipline inclusive fondée sur les valeurs éducatives puissantes de son code moral et sur des fondements laïcs qui favorisent la prospérité mutuelle, enseignés chaque année à plus de 200 000 nouveaux judokas dont les professeurs sont les garants. Choisir de verser sa taxe à France Judo, c'est affirmer ses convictions et participer à l'éducation des générations futures.



CONTRIBUER AU PROJET SOCIAL ET ÉDUCATIF DES « 1000 DOJOS »

Avec son projet « 1 000 DOJOS », France Judo est l'un des acteurs majeurs du projet gouvernemental de déploiement de 5 000 équipements sportifs sur le territoire français d'ici 2026, souhaité par le président de la République. Plus de 200 nouveaux dojos ont déjà vu le jour dans des zones dépourvues d'infrastructures sportives. La Dojo Academy soutient le projet « 1 000 DOJOS » en formant des professeurs qui viendront enseigner dans des dojos réhabilités.



FAIRE PÉRDER LES VALEURS D'ENTRAÏDE ET DE PROSPÉRITÉ MUTUELLE

Le judo permet à chacun de trouver sa place, de se dépasser, d'apprendre le respect et de devenir acteur positif de la société.

Rendez-vous sur 1000dojos.fr

NOS PROJETS POUR 2026 :



Former de nouveaux
enseignants sur
tout le territoire



Créer de nouveaux
parcours de
formation à distance



Améliorer l'accompagnement
éducatif, sportif et social
des clubs



Développer les outils
pédagogiques pour
favoriser l'apprentissage